

SUS À L'IMPÔT...

La presse avancée - elle l'est tellement qu'elle en est pourrie - dresse en l'honneur de M. Bourgeois des arcs de triomphe.

Celui-ci, dans son récent discours, à Lyon, a annoncé l'intention de présenter aux Chambres un projet d'impôt sur le revenu.

Le Ministre des finances s'est arrêté au système dont l'économie générale serait la suivante: l'impôt serait établi sur tous les revenus supérieurs à 2.500 francs. Entre 2.500 et 50.000 francs de revenu, l'impôt s'élèverait suivant une progression de 1 à 5% du revenu. Le taux de l'impôt serait invariablement de 5% au delà de 50.000 francs.

Comme on le voit, le projet est bien timide et se garde soigneusement de toucher aux grosses fortunes.

Cependant les rédacteurs des feuilles radicales et socialistes lui attribuent de mirifiques vertus.

Depuis maintes années, cette revendication est inscrite dans tous les programmes tant soit peu radicaux.

Le ministère composé des Bourgeois, Doumer, Lockroy, Ricard, Mesureur, ne pouvait se dérober à la nécessité de tenter la réalisation de cette réforme fiscale.

Tracer des programmes et s'y conformer, c'est chose si rare de nos jours qu'il est bien permis d'en éprouver quelque surprise et il ne faut pas trouver étrange que cet étonnement se traduise par de bruyantes manifestations de sympathie.

Toutefois, avant de battre des mains et de se gaudir, il conviendrait peut-être d'examiner la chose d'un peu près.

Cet impôt va-t-il modifier peu ou prou le rapport des deux termes: Capital et Travail? Aura-t-il pour conséquence de dégrever les travailleurs et de faire supporter aux riches, aux propriétaires, aux patrons, les charges fiscales qui, jusqu'à ce jour, n'ont cessé d'écraser les «sans-revenu»?

Les riches seront-ils moins riches, les pauvres moins pauvres? Le superflu des uns diminuera-t-il? Diminuera-t-elle la misère des autres? Sera-t-elle moindre la distance qui sépare les détenteurs de revenus de ceux qui leur font des rentes?

Si oui, cette modification de l'impôt constitue un réel progrès, un pas en avant. Si non, c'est encore une de ces douloureuses plaisanteries à l'aide desquelles les escrocs de la politique estampent la naïveté populaire.

Toute la question est là.

J'ai connu un spéculateur qui avait coutume de dire: dans toute affaire financière il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, ce qu'on montre et ce qu'on cache. Ce qu'on montre, c'est une affaire toujours excellente pour le public; ce qu'on cache, c'est la combinaison qui prive le gogo de tout bénéfice et fait tomber celui-ci dans la poche des lanceurs de l'affaire.

Eh bien! l'impôt sur le revenu est une question de finance nationale et j'affirme qu'il y a dans cette pseudo-réforme ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas, ce qu'on montre et ce qu'on cache.

Exemple: Un Monsieur possède dans Paris une dizaine d'immeubles qui lui constituent, en moyenne,

100,000 francs de revenu. Ce revenu est imposé de 5%, soit de 5.000 francs. Il ne conserve plus que que 95.000 francs de rente. Le fisc lui confisque chaque année 5.000 francs, et le percepteur, les recevant du rentier, cesse de les réclamer sous forme d'impôt direct ou indirect à ceux qui ne possèdent rien.

Le Monsieur riche a moins d'argent à dépenser; le pauvre en a un peu plus à sa disposition. Le revenu de l'un est atteint et la misère de l'autre atténuée d'autant.

C'est superbe. Voilà ce qu'on voit. Voilà ce qu'on montre...

Écarquillez les yeux, maintenant, et regardez le revers de la médaille:

Notre propriétaire d'immeubles, pour parer le coup, augmente le prix de ses appartements. S'il est rapace, - c'est le cas ordinaire, - il le majore de 8, 9, 10%. S'il est moins âpre au gain, il se contente d'un accroissement proportionnel à l'impôt qu'il supporte.

Comptons: S'il majore de 10% le prix de ses loyers, il élève à 100.000 + 10.000, soit 110.000 fr., la somme globale de son revenu. La taxe de 5% est de 5.500 fr. Défalquons ces 5.500 francs de 110.000 fr. et nous trouvons 104.500 fr.

Cent quatre mille cinq cents francs de rente au lieu de cent mille, le bonhomme gagne quatre mille cinq cents francs à la combinaison.

Mais, il daigne se contenter de conserver sa situation: dans ce cas, il majore ses loyers de 5,5% seulement, et son revenu s'élève à 105.500 francs; il est imposé de 5% soit le 5.275 francs. Retranchons cette somme de 105.500 francs et il reste 105.500 - 5.275 = 100.225, soit, en chiffres ronds, 100.000 francs.

Ainsi, c'est bien le propriétaire qui verse au Trésor l'impôt qui grève (?) son revenu, mais ce digne et cher homme a soin d'en puiser le montant dans la poche de ses locataires.

Ceux-ci, il est vrai, auront bien la ressource de déménager. Mais le propriétaire que je cite n'est pas un monsieur X, Y, ou Z; c'est LE propriétaire; en conséquence, le prix des appartements ayant augmenté partout, il n'y aurait pour le locataire aucun avantage à porter ses meubles ailleurs.

Le détenteur de maisons en prendra d'autant plus à son aise que l'impôt sur le revenu n'empêchera pas plus les gens d'avoir besoin de se loger, que les dépositaires de la force publique d'arrêter comme vagabonds ceux qui seraient tentés de coucher dans la rue.

Donc, les revenus du riche ne diminuent jamais; ils ne supportent l'impôt qu'en apparence; en réalité, c'est le pauvre qui continue à le payer; moins pressuré comme contribuable, celui-ci l'est plus comme locataire. Et c'est tout.

Voilà ce qu'on ne voit pas. Voilà ce qu'on dissimule.

En diminuant d'une somme équivalente le salaire de ses ouvriers, en augmentant proportionnellement le prix de ses marchandises, l'industriel et le commerçant récupéreront aisément le montant de l'impôt sur le revenu. Celui qu'atteindra l'impôt sur le revenu est propriétaire, rentier, commerçant, industriel. Il détient toutes choses: sol, sous-sol, instruments de travail, produits de toute nature; si sa situation diminue d'un côté, il a toujours le moyen de se rattraper de l'autre.

Le salarié, le pauvre, au contraire, est et reste à l'entière discrétion du riche, du salariant. Que ce soit directement ou indirectement, l'impôt, en dernière analyse, est fatalement supporté par le seul prolétaire.

Sous un régime capitaliste, il ne peut en être différemment.

Frappés d'une inconcevable ignorance en économie sociale, les radicaux peuvent se tromper sur ce point capital. Les socialistes, eux, ne s'illusionnent pas et s'ils se gardent bien de désabuser ceux qui les lisent ou les écoutent, c'est que, parlementaires, ils faut bien qu'ils aient un programme et un programme qui leur permette aujourd'hui accès au Parlement, un peu plus tard, la conquête des pouvoirs publics.

Un ami qui lit par dessus mon épaule ce que j'écris, me demande: «*Pourquoi les dirigeants se font tant*

tirer l'oreille peur voter l'impôt sur le revenu, puisque cette soit disant réforme ne réforme rien du tout».

Mon ami, veuillez réfléchir que si nos gouvernants nous accordaient, du soir au lendemain, tout ce qui ne les gênerait nullement, avant un mois toutes les prétendues améliorations dont fourmillent les programmes politiques - quels qu'ils soient - seraient votées. On ne tarderait pas à constater que: révision de la Constitution, suppression de la présidence et du Sénat, séparation des Églises et de l'État, journée de huit heures, lois sur l'assistance sociale, caisses de secours et de retraites, législation nationale et internationale du travail, etc..., toutes ces revendications sont frappées de stérilité tant qu'il y a, en économie sociale, riches et pauvres, en politique, gouvernants et gouvernés.

Celte démonstration faite, sur quoi vivraient les politiciens? Quelle ficelle inventeraient-ils? Ils exploitent aujourd'hui les fallacieuses espérances qu'ils font naître et entretiennent; ces illusions envolées, ce serait leur mort à bref délai.

Quiconque a étudié notre organisation économique, sait que, quelle que soit la forme de l'impôt, le travail seul le supporte, jamais le capital.

Il ne s'agit donc pas de modifier «l'assiette de l'impôt». Il en est de celle-ci comme de l'assiette au beurre. Il faut casser l'assiette et supprimer l'impôt.

Sébastien FAURE.
